

# Lignes directrices sur la COVID-19 pour les plages publiques



**Public Health  
Santé publique**  
SUDBURY & DISTRICTS

Le présent document d'orientation destiné aux municipalités fournit des recommandations pour aider à stopper la propagation de la COVID-19, tout en donnant accès aux plages publiques.

Les plages publiques désignent toute aire de baignade publique détenue ou exploitée par une municipalité et accessible au grand public où des éléments (comme la signalisation, une zone délimitée pour la baignade, du matériel de sécurité aquatique ou de sauvetage et des chaises de surveillance) portent à croire que l'usage est récréatif et où, de l'avis du médecin-hygiéniste local, les gens pourraient contracter des maladies d'origine hydrique ou subir des blessures liées à l'eau.

Il importe que les municipalités appliquent les décrets d'urgence du gouvernement provincial et les recommandations de santé publique sur les rassemblements, ou les recommandations pour déterminer si les usagers de la plage peuvent s'adonner à des activités comme les leçons de natation et les sports collectifs, ou utiliser des commodités comme l'équipement de jeu.

## Transmission de la COVID-19 par l'utilisation de l'eau à des fins récréatives

Les études actuelles portent à croire que le risque de transmission par l'utilisation de l'eau à des fins récréatives est très faible. Cependant, la COVID-19 se propage par les gouttelettes respiratoires lorsqu'il y a contact étroit entre personnes. Il arrive couramment que des gens nagent et jouent dans l'eau à proximité les uns des autres. Par conséquent, le risque d'exposition à la COVID-19 est plus grand si la distanciation physique n'est pas respectée.

## Communiquer les recommandations sanitaires avant l'arrivée des gens à la plage

- Encouragez les gens à se rendre aux plages qui se trouvent à proximité de leur collectivité, autant que possible.
- Encouragez les gens qui présentent des [symptômes](#) (fièvre, toux, difficulté respiratoire, douleurs musculaires, fatigue, maux de tête ou de gorge, écoulement nasal) ou qui ont été en contact avec une personne dont c'est le cas à ne pas se rendre à la plage.
- Sensibilisez les gens en vous fiant aux recommandations de santé publique et aux restrictions de la municipalité. Communiquez par divers moyens :
  - publiez des articles dans les médias sociaux et un contenu de site Web que divers utilisateurs et organismes partenaires peuvent partager pour transmettre l'information aux personnes pouvant se rendre aux plages ;
  - publiez des messages d'intérêt public pouvant paraître dans les journaux locaux ;
  - installez des panneaux sur les routes menant au secteur de la plage ;
  - installez des panneaux sur le triage à toutes les entrées et s'assurer que tout le monde se soumet à un autoexamen avant de se présenter à la plage ;
  - posez des affiches [Cover Your Cough](#) (disponible en anglais seulement) à des endroits où les gens les verront à leur arrivée à la plage.

## Lignes directrices sur la COVID-19 pour les plages publiques (suite)

### Garder une distance physique

Les municipalités devraient prendre des mesures pour s'assurer que les personnes qui se rendent à la plage et qui proviennent de foyers différents se tiennent à au moins deux mètres (six pieds) les unes des autres en tout temps. Ainsi, les gens seront moins susceptibles d'être exposés à la COVID-19. À la plage, assurez-vous que la distanciation physique est respectée dans l'eau ou sur le rivage.

### Dresser un plan de plage pour appliquer la distanciation physique

- Les gestionnaires de plage publique doivent disposer d'un plan et d'un processus pour déterminer l'espacement adéquat et la superficie du secteur riverain et de la plage.
- Ce plan devrait inclure un processus pour l'application de la loi et le contrôle des foules. Il peut comprendre les mesures suivantes :
  - Réserver une entrée et une sortie pour la plage.
  - Installer des panneaux pour indiquer comment les gens peuvent garder une distance sécuritaire à la plage.
  - Utiliser un marquage au sol et des barrières pour gérer la circulation.
  - Songer à créer des voies à sens unique.
  - Prévoir d'ajouter des carrés ou des cercles sur la plage pour indiquer la distance physique sécuritaire. Cela permettra aux gens et aux familles de mieux évaluer les distances.
  - Revoir les places de stationnement pour déterminer si la distanciation physique peut être maintenue. Sinon, envisager d'améliorer le stationnement en bordure de rue ou de rendre certaines rues piétonnières.
  - Limitez le nombre de personnes présentes à la plage pour vous assurer que la distanciation physique est maintenue. Il peut s'agir de suivre le nombre d'entrées et de bloquer l'accès à d'autres personnes jusqu'à ce que d'autres aient quitté les lieux.
  - Interdisez les activités organisées comme le volleyball de plage, sauf pour un foyer à la fois, sans qu'aucun matériel soit partagé.

### Promouvoir l'hygiène des mains

- Encouragez tout le monde à se laver ou à se désinfecter les mains dès son arrivée à la plage.
- Encouragez les gens à fournir leur propre désinfectant pour les mains à base d'alcool (d'une concentration de 60 % ou plus).
- Posez des affiches sur le lavage et la désinfection des mains dans toutes les aires passantes. Encouragez les gens qui viennent à la plage à fournir leur propre désinfectant pour les mains ou leurs propres lingettes désinfectantes et à les utiliser pendant qu'ils sont à la plage.

### Favoriser une hygiène appropriée des mains

- Installez des panneaux sur le lavage et la désinfection des mains aux lavabos.
- Assurez-vous qu'il y a toujours du savon et des serviettes de papier et que les distributeurs sont remplis souvent.
- Il est préférable d'offrir des serviettes de papier dans les toilettes publiques pendant la pandémie de COVID-19. Bien qu'aucune étude n'ait permis d'établir que la COVID-19 se transmette par les sèche-mains électriques, certaines études démontrent que ceux-ci peuvent propager des bactéries.
- Il est préférable d'offrir des lavabos et des distributeurs de serviettes de papier mains libres pour éviter l'utilisation de poignées et réduire le nombre de surfaces touchées fréquemment dans les toilettes. Sinon, il faut nettoyer et désinfecter plus souvent ces surfaces.
- Il faudrait fournir, autant que possible, du désinfectant pour les mains à base d'alcool (d'une concentration de 60 % ou plus) à l'entrée (la sortie) des toilettes.
- Promouvoir le port de masques non médicaux
- Encouragez les gens à fournir et à porter leur propre masque non médical. Les bureaux de santé en recommandent le port (par exemple, un masque ou un couvre-visage maison en tissu) comme mesure supplémentaire pour protéger les autres quand la distanciation physique est difficile ou impossible à respecter, même en l'absence de symptômes de la COVID-19 (nouvelle maladie à coronavirus).

## Lignes directrices sur la COVID-19 pour les plages publiques (suite)

- Afin d'en savoir plus, reportez-vous à la fiche de renseignements de Santé publique Ontario intitulée [COVID-19 : Masques non médicaux et couvre-visage](#).

### Toilettes publiques

Les toilettes publiques sont des installations importantes à l'ouverture des plages. Et selon leur emplacement, elles peuvent être achalandées. Par conséquent, étant donné les risques liés à la COVID-19, il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de nettoyage. Veuillez vous reporter à Nettoyage et désinfection des lieux publics (Santé publique Ontario).

#### Favoriser la distanciation physique

- Installez des panneaux sur la distanciation physique à l'extérieur et à l'intérieur des toilettes, si des files d'attente s'y forment.
- Il peut être conseillé de prévoir un marquage au sol pour indiquer l'espacement de deux mètres (six pieds) dans les toilettes plus achalandées.
- Installez des panneaux indiquant le nombre maximum de personnes afin de renforcer la distanciation physique.
- Il se peut qu'il faille bloquer l'accès à certains urinoirs et à certains lavabos (au moyen de ruban) si l'aménagement actuel ne permet pas de respecter la distance de deux mètres (six pieds).
- Si les lieux le permettent, prévoyez une entrée et une sortie. S'il n'y a qu'une porte, il faut installer un panneau pour rappeler aux gens de respecter la distanciation physique.

#### Autres précautions

- Installez des panneaux à chaque cabine pour indiquer aux gens de tirer la chasse le couvercle fermé, le cas échéant.
- Il y a lieu de maximiser l'aération des installations.

#### Nettoyer et désinfecter les installations

- Il faudrait nettoyer (y compris ramasser les déchets) et désinfecter les installations fréquemment, en particulier les surfaces ou les endroits souvent touchés.
- La fréquence de nettoyage et de désinfection dépend de l'utilisation des installations.

- Les tables à langer peuvent être utilisées et devront être nettoyées et désinfectées fréquemment.
- Assurez-vous de fournir un registre où sont inscrits le moment où les toilettes ont été nettoyées et le nom de la personne qui a effectué le travail.

#### Toilettes portatives

- Installez des panneaux sur le lavage et la désinfection des mains aux lavabos.
- Installez des panneaux sur la distanciation physique à l'extérieur des toilettes portatives, si des files d'attente s'y forment.
- Améliorez les protocoles de nettoyage et les intervalles d'entretien.
- Afin d'assurer la distanciation physique, il se peut qu'il faille augmenter le nombre de toilettes portatives.
- Les exploitants devraient s'assurer qu'il y a du désinfectant pour les mains et que les distributeurs sont remplis fréquemment.

### Élimination des déchets

- Fournissez assez de poubelles pour que les gens puissent éliminer convenablement les lingettes désinfectantes, les masques, les gants et les autres déchets.
- Encouragez les gens à emmener avec eux leurs déchets et leurs matières recyclables.

### Sécurité des animaux de compagnie

- Si les chiens sont permis sur la plage, ils devraient être en laisse et se trouver à au moins deux mètres (six pieds) des autres personnes et des autres animaux.

### Équipement récréatif et de sécurité

- Il revient aux gestionnaires de plage de décider s'ils doivent louer de l'équipement ou non.
- En cas de partage d'équipement de sécurité, de planches de natation, de bouées de traction ou de vêtements de flottaison individuels, désinfectez-les d'une utilisation à l'autre.

## Lignes directrices sur la COVID-19 pour les plages publiques (suite)

### Santé et sécurité au travail

- Il se peut que les employeurs disposent de mesures et de procédures écrites pour la sécurité du personnel, y compris pour la prévention et le contrôle des infections. Sur le site Web du [ministère de la Santé](#) et celui de [la province d'Ontario](#), vous trouverez des lignes directrices détaillées à propos de la COVID-19.
- Si un membre du personnel affecté à la plage reçoit un diagnostic de COVID-19, il doit rester en arrêt de travail pendant 14 jours après le début de symptômes et doit recevoir l'autorisation du bureau de santé local avant de reprendre son poste.
- Si un membre du personnel a été en contact étroit avec une personne qui a reçu un diagnostic de COVID-19, il doit rester en arrêt de travail pendant 14 jours après la dernière exposition.
- Le membre du personnel devrait consulter le bureau de santé local pour déterminer à quel moment il peut reprendre son poste. Il devrait aussi se présenter à son service de santé et sécurité au travail avant de reprendre son poste.
- Reportez-vous au [document d'orientation de la Lifesaving Society intitulé « Guide to Reopening Pools and Waterfronts »](#) (disponible en anglais seulement) pour connaître les pratiques exemplaires lorsqu'il s'agit de réduire au minimum le risque de transmission de la COVID-19.

### Références

- Lifesaving Society. (June 2020). Guide to Reopening Pools and Waterfronts. Récupéré à la page : [https://www.lifesavingsociety.com/media/324917/98guide\\_reopening%20pools\\_waterfronts\\_finalr%20-%20june%202020.pdf](https://www.lifesavingsociety.com/media/324917/98guide_reopening%20pools_waterfronts_finalr%20-%20june%202020.pdf)
- Public Services Health & Safety Association. (2020). Precautions When Working As A Parks Recreation Worker. Récupéré à la page : <https://www.pshsa.ca/resources/covid-19-precautions-when-working-as-a-parks-recreation-worker>
- Santé publique Ontario (2020). Comment s'occuper des animaux de compagnie et autres animaux. Récupéré à la page : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/factsheet-covid-19-domestic-animals.pdf?la=fr>
- Santé publique Ontario (2020). Nettoyage et désinfection des lieux publics. Récupéré à la page : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet-covid-19-environmental-cleaning.pdf?la=fr>
- Santé publique Ontario (2020). Masques non médicaux et couvre-visage. Récupéré à la page : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/2020/05/factsheet-covid-19-non-medical-masks.pdf?la=fr>

*Le présent document a été adapté d'après une publication du Bureau de santé du district de Simcoe Muskoka (2020).*

**Afin d'en savoir plus, communiquez avec Santé publique Sudbury et districts en composant le 705.522.9200, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.**

Page 4 de 4